

**AVIS DE COURSE**

# **National Class C30**

**Team Vendée Formation**

**Mercredi 03 au dimanche 07 juin 2026**

**Saint Gilles Croix de Vie**

**Grade 3**

La mention « NP » dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « DP » dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2025-2028
- 1.2. Les Règlements de la Fédération Française de Voile
- 1.3. Les règles de classe Class C30, les REV
- 1.4. Les prescriptions de la FFVoile s'appliquant à tous les concurrents
- 1.5. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra
- 1.7. Les RSO 3 avec radeau

## **2. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et mises en ligne sur le site du Team Vendée Formation ([teamvendeeformation.fr](http://teamvendeeformation.fr)), au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> juin. Elles seront de plus distribuées à la confirmation des inscriptions et/ou transmises par demande à l'adresse mail [teamvendeeformation85@gmail.com](mailto:teamvendeeformation85@gmail.com)

## **3. COMMUNICATION**

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site du Team Vendée Formation ([teamvendeeformation.fr](http://teamvendeeformation.fr)). Il sera également affiché dans les locaux du Team Vendée Formation (Forum Port La Vie) pendant la course.

Un groupe WhatsApp, servant de tableau officiel secondaire pourra être créé.

(DP) (NP) Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. ADMISSION ET INSCRIPTION

### 4.1 Admissibilité des bateaux

#### 4.1.1 Bateaux admis à courir :

La course est ouverte aux voiliers monotypes **Sun Fast 30 One Design**, respectant les règles de la classe Class C30.

Chaque bateau doit disposer d'un Certificat de Conformité en cours de validité.

Chaque propriétaire ou skipper doit être membre de la Class C30, à jour de sa cotisation.

La compétition est ouverte aux équipages constitués au minimum de 2 personnes et au maximum de 5 personnes. Le nombre d'équipiers devra rester identique pur toutes les courses de la compétition.

Le poids total maximum des équipiers en équipage est fixé à **375 kg**.

#### 4.1.2 Équipements

Tous les bateaux devront être armés pour une navigation semi-hauturière au sens de la « Division 240 », et être en conformité avec les **RSO catégorie 3 Mo** (édition française 2026-2027, disponible [ici](#)) avec radeau valide jusqu'à la fin de la course.

Tous les bateaux devront émettre en permanence leur position AIS, recevoir les signaux AIS, et assurer une veille radio sur le canal 16, ainsi que sur le canal de course défini dans les IC dans un rayon de 10 nautiques des lignes de départ et d'arrivée.

Tous les concurrents en double devront porter chacun une balise personnelle AIS. Il est recommandé que les concurrents en équipage disposent à bord d'au moins 2 balises personnelles AIS. Le téléphone satellite est très vivement recommandé. La balise EPIRB est très vivement recommandée.

En complément de RSO 3.28.1, tous les concurrents devront embarquer une réserve de carburant suffisante pour assurer la sécurité du bateau en bon équilibre avec les performances : au minimum assurer l'énergie pour la durée de la course, ainsi que les manœuvres de sécurité et de port.

Des contrôles pourront être effectués à discrétion de l'organisateur, sur un ou plusieurs points de la Réglementation Spéciale Offshore et des spécifications de l'Avis de Course.

4.1.3 L'AO se réserve le droit de refuser une inscription, dans les limites de la RCV 76.1.

#### 4.1.4 Inscription

L'inscription ne deviendra définitive que lorsque le bateau et son équipage auront payé les droits d'inscription, seront en règle de toutes les formalités administratives et auront déposé la caution de la balise et satisfait aux dernières vérifications précédant le départ.

4.1.5 Une **balise de positionnement** est imposée par l'autorité organisatrice et fournie par l'organisateur. Cette balise devra être installée à poste par le skipper, suivant les instructions remises par le fournisseur et l'autorité organisatrice. La balise restera sous la responsabilité directe du skipper, de la prise en charge à la chaine d'inscription jusqu'au retour à l'organisation après l'arrivée.

Une caution de **600 €** sera déposée à l'AO au retrait de la balise.

La balise devra être restituée à l'arrivée de la course. Toute non-restitution, perte ou dommage imputable au skipper entraînera la facturation immédiate du matériel manquant (600 € TTC par balise). En cas d'abandon ou de non-retour à Saint Gilles Croix de Vie, le skipper devra renvoyer la balise à ses frais directement au prestataire.

4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire avant le **mercredi 03 juin**. (Clôture des inscriptions). L'inscription à l'épreuve est gratuite.

#### 4.3 Annulation

L'épreuve pourra être annulée pour cas de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige.

#### 4.4. Documents exigibles à l'inscription :

##### 4.4.1 Pour les membres d'équipage :

Pour chaque concurrent, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- D'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ;
  - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

Une autorisation parentale est demandée pour tout concurrent mineur.

A minima deux équipiers doivent être majeurs par bateau, sauf demande de dérogation. Pour les doubles, il faut qu'un des membres d'équipage soit à jour d'un stage de survie world sailing

##### 4.4.2 Pour le bateau :

- Certificat de conformité en cours de validité.
- Attestation d'assurance du bateau en cours de validité.
- Acte de francisation (page 1).
- Le fascicule de contrôle des radeaux de sauvetage pneumatique à jour de sa révision.

- Le numéro MMSI.
- Feuille d'encodage de la Balise EPIRB (non obligatoire).
- La fiche récapitulative du matériel de sécurité signée par le skipper.
- Le numéro de téléphone mobile du chef de bord.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

## 5. DROITS A PAYER

L'inscription à l'épreuve est gratuite.

L'AO prend en charge :

- L'inscription du bateau à l'épreuve.
- La mise à disposition d'une balise de positionnement.
- Les frais de place de port du 03 au 08 juin.
- Les frais liés aux collations, repas, animations qui peuvent être organisés pendant l'épreuve (dont le repas des équipages le samedi 6 juin).

## 6. PUBLICITE

(DP) (NP) Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7. PROGRAMME

Mercredi 03 juin :

- 09h à 12h et 14h à 18 h : Chaîne d'inscription au Team Vendée Formation et contrôle Jauge/Sécurité.

Jeudi 04 juin :

- 11h : Mise à disposition pour des parcours Inshores
- 16h : Retour à terre
- 20h : Mise à disposition pour la Grande course (parcours Offshore d'environ 230 milles)

Samedi 06 juin :

- Arrivée de la Grande Course
- 19h : Soirée Class C30 et repas des équipages

Dimanche 07 juin :

- 10h : Mise à disposition pour des parcours Inshores
- 15h : Remise des prix au Team Vendée Formation

## 8. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

- 8.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de conformité valide.
- 8.2. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 8.3. Un contrôle du matériel de sécurité sera effectué avant le début des courses par le comité technique de l'épreuve. Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du mercredi 03 juin.
- 8.4. Une fiche récapitulative du matériel nécessaire est jointe en annexe. (Voir annexe

sécurité).

## 9. PARCOURS (voir annexe Zone de Course)

- 9.1. Les parcours INSHORES seront des parcours construits (type bananes) ou côtiers aux abords de Saint Gilles Croix de Vie.  
9.2. Un parcours OFFSHORE d'environ 36h est prévu le jeudi 04 juin.

## 10. SYSTEME DE PENALITE

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

Pour une infraction aux RCV du chapitre 2, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11. CLASSEMENT

11.1 Le système de classement sera à point à minima (Annexe A4 des RCV).

11.2 Un seul classement (Double et Équipages) sera établi.

11.3 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

11.4 Courses retirées :

- Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- Le score de la Grande course ne pourra pas être retiré.

11.5 Coefficient des courses :

- Parcours Inshores : coefficient 1
- Grande Course : coefficient 3

## 12. CONDITIONS PORTUAIRES

Accueil gratuit à Port La Vie du mercredi 03 juin au lundi 08 juin 2025.

Pour toute demande autre, prendre contact avec la Capitainerie de Port La Vie au 02 51 55 30 83.

Des grutages seront possibles : un forfait grutage pourra être mis à disposition (à payer directement auprès de Port La Vie).

## 13. PROTECTION DES DONNEES

### 13.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent l'AO et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication du Team Vendée Formation.

## 14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 15. PRIX

Des prix seront attribués aux premiers de chaque série.

## 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le **Team Vendée Formation** :

Pour les inscriptions :

Adresse : Port La Vie 85 800 Saint Gilles Croix de Vie

Téléphone : 06 79 95 05 93

[teamvendeeformation85@gmail.com](mailto:teamvendeeformation85@gmail.com)

Ou la **Class C30**

Clara FORTIN (secrétaire générale)

41 Avenue Foch – 75116 PARIS

[contact@classc30.com](mailto:contact@classc30.com)

06 88 88 18 25

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile) Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

#### **FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)**

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

#### **(\* FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)**

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **(\* FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)**

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

#### **(\* FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)**

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **(\* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)**

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

#### **(\* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)**

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **(\* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **(\* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)**

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**(\* FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)**

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

**(\* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

**FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)**

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

– email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the “Arbitrage” website of FFVoile.



